

Règlement d'utilisation de la salle

- 1 Le prix de la location est fixé à 150,- frs par jour
- 2 Le locataire doit s'annoncer au propriétaire après entente pour la mise à disposition du carnotzet et de la vaisselle si nécessaire
- 3 La salle sera rendue à un moment convenu avec le concierge
- 4 Lors de la reddition le matériel doit être remis en place (tables, chaises ...)
- 5 La salle et les WC doivent être balayés
- 6 Les verres vides, PET ainsi que les sacs poubelles seront repris par le locataire
- 7 Les repas sont préparés et livrés exclusivement par le propriétaire et service traiteur
- 8 Il est strictement interdit de faire du bruit à l'extérieur du carnotzet après 22h00
- 9 Le locataire doit impérativement être en possession d'une assurance responsabilité civile afin de couvrir les frais éventuels occasionnés
- 10 Tous les dégâts, pertes ou dommages au local ou matériel mis à disposition dans le cadre de la location sont à annoncer spontanément au propriétaire lors de la remise des locaux
- 11 Les frais de remise en état ou de remplacement incombent au locataire et feront l'objet d'une facturation
- 12 Il est strictement interdit de fumer dans les locaux, et de sortir le matériel de ces locaux
- 13 Les mineurs ne sont pas autorisés à louer les locaux
- 14 La personne qui loue le carnotzet s'engage à être présente durant toute la durée du contrat